

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**SUR L'APPORT DE TITRES SCITEC ET FANGET A LA SAS 3F**

**3F**

SAS au capital de 410.000 €

Couvent, 34 impasse des Écorces

43220 – RIOTORD

En cours de formation

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS  
SUR LES APPORTS DE TITRES FANGET ET SCITEC  
A LA SAS 3F

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés de la SAS 3F en date du 29 juillet 2024, concernant les apports en nature devant être effectués par Noël, Tim et Cindy FANGET, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports, prévu à l'article L. 223-9 du code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le projet de traité d'apports de titres à signer prochainement par Noël, Tim et Cindy FANGET. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et, éventuellement, d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées :

- D'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports ;
- Et d'autre part, à apprécier les éventuels avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- A. Présentation de l'opération et description des apports.
- B. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
- C. Conclusion

\*\*\*\*\*

## **A. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

Noël, Tim et Cindy FANGET, associés de la société 3F, SAS en formation au capital de 410.000 € dont le siège social est fixé au 34, impasse des Écorces à RIOTORD (43), envisagent d'apporter à la SAS 3F, les titres des sociétés FANGET et SCITEC qu'ils détiennent, soit 100 % du capital social de la SAS FANGET et 80 % de la SAS SCITEC.

### **1 – SAS 3F (société bénéficiaire)**

En cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de LE PUY-EN-VELAY, cette société au capital de 410.000 €, divisé en 410.000 actions de 1 € de , est classée dans la catégorie des Holdings. Elle aura pour activité la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, actions et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci.

### **2 – SAS FANGET ET SAS SCITEC (titres apportés)**

#### **a. SAS FANGET :**

Immatriculée le 9 février 2016 au RCS de LE PUY-EN-VELAY sous le numéro 818 279 556 et composé d'un capital social de 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € de nominal, FANGET a notamment pour objet la réparation de palettes sur sites, la fabrication de palettes neuves et d'occasion.

Son siège social est sis à RIOTORD, lieudit Couvent (43) et son administration est confiée à Noël FANGET, Président.

#### **b. SAS SCITEC :**

Immatriculée le 12 décembre 2014 au RCS de LE PUY-EN-VELAY sous le numéro 808 211 866 et composé d'un capital social de 25.000 € divisé en 250 actions de 10 € de nominal, SCITEC a notamment pour objet la transformation du bois et des produits connexes du bois.

Son siège social est sis route d'Arlanc, zone artisanale d'Ollias à CRAPONNE-SUR-ARZON (43) et son administration est confiée à Noël FANGET, Président.

### **3 – DESCRIPTION ET VALORISATION DES APPORTS**

Noël, Tim et Cindy FANGET apportent, net de tout passif, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, à la société bénéficiaire, la SAS 3F, qui l'accepte :

- 200 actions (soit 80 % du capital) d'une valeur nominale de 10 € chacune, de la société SCITEC, entièrement libérées et évaluées 1.800 € chacune, soit un apport s'élevant à 360.000 € (37 actions pour 66.600 € chacun pour Tim et Cindy FANGET et 126 actions pour 226.800 € pour Noël FANGET) ;
- 100 actions (soit 100 % du capital) d'une valeur nominale de 10 € chacune, de la société FANGET, entièrement libérées et évaluées 500 € chacune, soit un apport s'élevant à 50.000 € par Noël FANGET.

Les valeurs retenues des titres dont il est envisagé les apports, ont été arrêtées par les apporteurs et la société bénéficiaire sur la base des comptes établis au 30 septembre 2023 pour la SAS SCITEC et au 31 décembre 2023 pour la SAS FANGET par l'expert-comptable des sociétés, selon les mêmes règles et méthodes que pour les exercices précédents. Ces comptes font apparaître des capitaux propres s'élevant à :

- 331.082 € pour SCITEC, comprenant un résultat de 51.634 €. La valeur retenue pour la société SCITEC soit 450.000 €, est principalement fondée sur sa rentabilité et ses actifs.
- 25.555 € pour FANGET, comprenant un résultat de 4.752 €. La valeur retenue pour la société FANGET soit 50.000 €, est également fondée sur une approche mixte entre rentabilité et patrimoine.

Les modalités de la réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apports des titres des sociétés ci-dessus.

### **4 – RÉMUNÉRATION DES APPORTS**

En rémunération des apports ci-dessus, évalué globalement à 410.000 €, il est attribué des actions de la SAS 3F à hauteur de 276.800 actions pour Noël FANGET et de 66.600 actions chacun pour Tim et Cindy FANGET.

Avantages particuliers stipulés : aucun avantage particulier n'est stipulé dans le projet de contrat d'apports.

### **B. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRÉCIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la SAS 3F sur la valeur des apports devant être effectué.

## **1 – DILIGENCES ACCOMPLIES**

Nous avons notamment :

- Échangé avec les conseils en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet des statuts ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques mis à notre disposition ainsi que les états financiers établis au 30 septembre et 31 décembre 2023 des sociétés FANGET et SCITEC ;
- Obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres en date du 31 décembre 2023.

## **2 – APPRÉCIATION DE LA MÉTHODE DE VALORISATION DES APPORTS ET DE SA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE**

Les apports de titres envisagés sont effectués par des personnes physiques, Noël, Tim et Cindy FANGET.

Aux termes du projet de contrat d'apport, il est convenu de retenir les valeurs réelles des sociétés en tant que référence de la valeur des apports.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

### 3 – APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

#### - SAS SCITEC :

Les apports portent sur un nombre de titres représentant 80 % du capital de la société SCITEC, ce qui donne une valeur globale de la société de 450.000 €.

En complément de la détermination de la valeur de l'apport de titres mentionnée ci-dessus, nous avons analysé les différents indicatifs de performances de la société 3F SCITEC selon une approche basée sur des critères de résultats et de rentabilité pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 et le précédent. La synthèse de cette analyse se présente ainsi (en Euros) :

| Comptes annuels SCITEC                      | sept.-23        | sept.-22       | Moy.           |
|---------------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|
| Capitaux Propres (CP)                       | 331 082         | 279 448        | 305 265        |
| Nombre de titres (N)                        | 250             | 250            | 250            |
| Valeur mathématique (VM = CP/N)             | 1 324,33        | 1 117,79       | 1 221,06       |
| Dividendes                                  | 0               | 0              |                |
| Résultat courant avant impôts (RCAI)        | 41 824          | 90 090         | 65 957         |
| <b>EBITDA</b>                               | <b>103 306</b>  | <b>128 179</b> | <b>115 743</b> |
| Excédent brut d'exploitation (EBE)          | 66 682          | 111 831        | 89 257         |
| Chiffre d'affaires (CA)                     | 1 007 769       | 1 026 869      | 1 017 319      |
| <b>Endettement financier net</b>            | <b>-171 919</b> | <b>-27 834</b> | <b>-99 877</b> |
| valorisation unitaire (VU)                  | 1 800,00        | 1 800,00       | 1 800,00       |
| valorisation de la société (VS)             | 450 000         | 450 000        | 450 000        |
| <b>coef Ebitda</b>                          | <b>6,02</b>     | <b>3,73</b>    | <b>5,37</b>    |
| <b>RATIOS &amp; MULTIPLES</b>               |                 |                |                |
| valorisation sté / chiffre d'affaires       | 45%             | 44%            | 44%            |
| valorisation unitaire / valeur mathématique | 1,4             | 1,6            | 1,5            |
| valorisation sté / RCAI                     | 10,8            | 5,0            | 6,8            |
| valo sté / excédent brut d'exploitation     | 6,7             | 4,0            | 5,0            |

Au regard de l'activité et du résultat passé, l'exercice 2023 met en évidence un recul de la rentabilité, suite, notamment, à la hausse de la masse salariale. Il apparaît ainsi que la valorisation de la société, retenue pour 450.000 € est dans la norme avec un multiple de l'EBITDA de 5,4 de moyenne. L'endettement financier, en nette hausse avec la souscription d'un emprunt de 250 K€ partiellement libéré, est intégré dans cette approche de la rentabilité.

- SAS FANGET :

Les apports portent sur un nombre de titres représentant 100 % du capital de la société FANGET, ce qui donne une valeur globale de la société de 50.000 €.

En complément de la détermination de la valeur de l'apport de titres mentionnée ci-dessus, nous avons analysé les différents indicatifs de performances de la société FANGET selon une approche basée sur des critères de résultats et de rentabilité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le précédent. La synthèse de cette analyse se présente ainsi (en Euros) :

| <b>Comptes annuels FANGET</b>                      | <b>déc.-23</b> | <b>déc.-22</b> | <b>Moy.</b>    |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Capitaux Propres (CP)                              | 25 555         | 20 802         | 23 179         |
| Nombre de titres (N)                               | 100            | 100            | 100            |
| <b>Valeur mathématique (VM = CP/N)</b>             | <b>255,55</b>  | <b>208,02</b>  | <b>231,79</b>  |
| Dividendes                                         | 0              | 67 000         |                |
| Résultat courant avant impôts (RCAI)               | 4 440          | -9 372         | -2 466         |
| <b>EBITDA</b>                                      | <b>13 315</b>  | <b>9 066</b>   | <b>11 191</b>  |
| Excédent brut d'exploitation (EBE)                 | 10 871         | 7 007          | 8 939          |
| Chiffre d'affaires (CA)                            | 315 419        | 276 929        | 296 174        |
| <b>Endettement financier net</b>                   | <b>-40 899</b> | <b>-42 846</b> | <b>-41 873</b> |
| valorisation unitaire (VU)                         | 500,00         | 500,00         | 500,00         |
| valorisation de la société (VS)                    | 50 000         | 50 000         | 50 000         |
| <b>coef Ebitda</b>                                 | <b>6,83</b>    | <b>10,24</b>   | <b>8,12</b>    |
| <b>RATIOS &amp; MULTIPLES</b>                      |                |                |                |
| <b>valorisation sté / chiffre d'affaires</b>       | <b>16%</b>     | <b>18%</b>     | <b>17%</b>     |
| <b>valorisation unitaire / valeur mathématique</b> | <b>2,0</b>     | <b>2,4</b>     | <b>2,2</b>     |
| <b>valorisation sté / RCAI</b>                     | <b>11,3</b>    | <b>-5,3</b>    | <b>-20,3</b>   |
| <b>valo sté / excédent brut d'exploitation</b>     | <b>4,6</b>     | <b>7,1</b>     | <b>5,6</b>     |

Au regard de l'activité et du résultat passé, le résultat net de l'exercice 2023 est en nette amélioration. Les hausses de la production et de la marge brute sont en grande partie neutralisées par celle de la masse salariale, la baisse des dotations aux amortissements permettant in fine un bénéfice de 5 K€ contre une perte de 9 K€ l'an passé. Il apparaît ainsi que la valorisation de la société, retenue pour 50.000 €, est un peu plus forte que celle de SCITEC avec un multiple de l'EBITDA supérieur à 8 de moyenne pour 2022 et 2023, donc plutôt dans le haut de la fourchette habituelle pour ces activités. L'endettement financier est stable et est intégré dans cette approche de la rentabilité.

\*\*\*\*\*



## **CONCLUSION**

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis qu'à la date du présent rapport, compte tenu des remarques précitées :

- La valeur globale des apports retenue, s'élevant à 410.000 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que ces apports de 200 actions de la société SCITEC et de 100 actions de la société FANGET est au moins égal au montant de l'augmentation du capital de la société 3F, bénéficiaire.

Fait à CHADRAC, le 6 août 2024

Pour le commissaire aux apports,

AUDIT EIFFEL ASSOCIES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke crossing it.

Francis LEFEBVRE

GERANT